

Les préalables liés à la consolidation d'une année

Référence

- Référence avec la date pour informer la direction et les intervenants de la situation de l'élève en difficulté. L'enseignant(e) doit identifier les besoins et les interventions mises en place.
- Informer les parents qu'une demande de référence a été acheminée à l'équipe-école.
- Un membre des services complémentaires est impliqué.

Évaluation

- Un membre des services complémentaires effectue l'analyse des besoins de l'élève en collaboration avec l'enseignant(e).
- Études de cas, consignation des observations, etc.
- Proposition de pistes d'intervention
- Service d'orthopédagogie
- Quelle est l'aide déjà déployée ? Y a-t-il des leviers non-exploités à tenter avec ou sans reprise ? (intensification en orthopédagogie, médication pour réguler l'attention) ?

Démarche du plan d'intervention

- Identification d'objectifs précis d'intervention en lien avec les besoins de l'élève.
- Consignation des moyens d'intervention concluants.
- Mise en place des moyens d'intervention durant une période significative.

Rencontre de prise de décision d'orientation

- Conditions menant au redoublement à discuter en équipe-école.
- La mise en place des moyens pendant une période significative n'ont pas permis à l'élève de répondre aux attentes. (Obligatoire)
- Élaborer un portrait des acquis selon la progression des apprentissages. Écart important entre ses acquis et les attentes de fin de cycle. (Obligatoire)
- S'il y a lieu, « cas-par-cas ».
- Plusieurs limitations importantes sont documentées dans différents domaines d'apprentissage.
- Investigation professionnelle pour bien orienter l'élève.
- Intégration sociale et potentiel adaptatif (réseau établi = facteur de protection)
- Vision à long terme : quel parcours scolaire est envisagé ?

Rencontre avec les parents

- Présentation du résultat des interventions.
- Présentation des différentes orientations possibles.
- Signature du formulaire

Année de redoublement

- Intensification des interventions en orthopédagogie selon les besoins de l'élève.
- L'enseignant(e) prend connaissance du plan d'apprentissage de l'élève.
- Convenir d'un moyen de communiquer les progrès (portrait des apprentissages, suivi au plan d'intervention).
- Priorisation de l'élève pour des évaluations complémentaires.
- Rencontre régulière entre les intervenants qui gravitent autour de l'enfant pour faire le point sur la progression de l'élève.